

## Ciclade : un site gratuit de recherche des avoirs en déshérence

Vous êtes à la recherche de contrats d'assurance vie, comptes d'épargne salariale ou comptes bancaires inactifs, transférés à la Caisse des Dépôts ?

Les Compagnies d'assurance, organismes d'épargne salariale et banques gérant votre argent clôturent les comptes **restés inactifs ou non réclamés pendant une longue période, dits en déshérence.**

L'argent de ces comptes est transféré à la Caisse des Dépôts. Sa mission est de le conserver, de permettre sa recherche aux titulaires, bénéficiaires et héritiers avec Ciclade et de gérer les demandes de restitution. Car cet argent est le vôtre. Il vous revient.

Sans réclamation après une période totale de 30 ans, cet argent est définitivement reversé à l'Etat ou aux Collectivités d'Outre-Mer pour la Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, et Wallis-et-Futuna.

Ce site est fait pour cette démarche : [www.ciclade.fr](http://www.ciclade.fr)

En complément, la Caisse des Dépôts a intégré un film pédagogique présentant la plateforme et les modalités pour effectuer la recherche des avoirs :

<https://ciclade.caissedesdepots.fr/quest-ce-que-ciclade>

